

Le Canada renie ses principes en signant un ALÉNA remanié

Des semaines d'intenses négociations derrière des portes closes ont abouti à un Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) remanié. Comme l'ALÉNA original, l'Accord États-Unis-Mexique-Canada, ou AEUMC, ne protège pas les droits des travailleurs, l'environnement, le mode de subsistance des agriculteurs et la santé et le bien-être des gens de tout le continent.

Une première analyse montre que l'accord signé ne règle aucun des problèmes à long terme causés par l'ALÉNA : stagnation des salaires et inégalité croissante, détérioration des moyens de subsistance des agriculteurs, protection insuffisante des services publics et dégradation de l'environnement. En fait, l'AEUMC pourrait empirer la situation de nombreuses collectivités et industries.

L'AEUMC limitera l'accès aux médicaments à prix abordable au Canada. En haussant à dix ans la durée de protection des brevets pour les médicaments biologiques (de huit ans auparavant), il retarde l'entrée sur le marché de médicaments génériques et contribue à l'augmentation du coût des médicaments. Ce changement entravera l'accès aux médicaments à coût abordable et rendra plus difficile l'élaboration d'un programme d'assurance-médicaments au Canada.

La nouvelle entente accorde aux agriculteurs américains un meilleur accès au marché laitier du Canada. Dans une mesure de libéralisation semblable à celle prévue dans le PTPGP (Partenariat transpacifique global et progressiste), l'entente nord-américaine ouvre 3,59 % du système de gestion de l'offre du Canada, un système qui assure aux agriculteurs un niveau de vie acceptable et aux consommateurs des produits de grande qualité à coût abordable.

L'AEUMC n'offre aucune véritable protection pour l'environnement. Il contient des dispositions environnementales limitées et ne prévoit aucun système d'application efficace. Les grandes entreprises pourront donc continuer à se soustraire aux politiques environnementales en transférant la pollution toxique qu'elles produisent vers des pays dont les règlements en environnement sont plus faibles. C'est un pas dans la mauvaise direction si on veut lutter contre les changements climatiques et respecter les engagements qu'a pris le Canada en signant l'Accord de Paris.

Il vaut la peine de souligner que la nouvelle entente élimine le mécanisme de règlements des différends entre investisseurs et États (RDIE) entre le Canada et les États-Unis. Cette mesure est une immense victoire pour les mouvements syndicaux, environnementaux et de justice sociale qui la réclament depuis fort longtemps. Malheureusement, le Mexique continuera à être soumis au mécanisme de RDIE.

Même si le gouvernement Trudeau s'est engagé à négocier de solides clauses sur les droits des travailleurs, l'égalité des genres, les droits des Autochtones et la protection de l'environnement dans son programme de commerce progressiste, l'AEUMC ne fournit aucun des outils nécessaires pour bâtir une économie plus juste et plus durable qui profite aux populations de l'ensemble du continent.

Le gouvernement canadien semble avoir succombé aux arguments de ceux qui soutiennent que sans l'ALÉNA, nous n'aurons plus de commerce, même si les experts affirment le contraire. Le Canada a donc renié ses principes de « commerce progressiste » en agissant contre l'intérêt supérieur de ses collectivités et industries.

Il reste beaucoup à faire pour améliorer les relations commerciales en Amérique du Nord. Toute nouvelle entente doit assurer la durabilité de l'environnement et profiter aux habitants de tout le continent et non servir uniquement les entreprises multinationales. Ensemble, Common Frontiers, le Conseil des Canadiens et le Réseau pour un commerce équitable invitent le Parlement du Canada à tenir une véritable consultation publique avant de ratifier l'accord.